

AFRISTAT
OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE
D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

TROISIEME REUNION EXTRAORDINAIRE
DU COMITE DE DIRECTION
BAMAKO : 10 mai 2001

CDex. 01/03/05

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Le Comité de direction d'AFRISTAT a tenu, à Bamako (Mali), le jeudi 10 mai 2001, sa troisième réunion extraordinaire.

Ont participé aux travaux :

- les représentants des Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo ;
- un représentant du Secrétariat exécutif de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;
- un représentant de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- un représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- un représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- un représentant de la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- une des deux personnalités cooptées.

Un représentant du Ministère français des Affaires Etrangères a participé aux travaux.

En outre, un représentant de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) a pris part aux travaux.

Etaient absents les représentants de la Banque Centrale des Comores, de la Banque Centrale de Mauritanie et une des deux personnalités cooptées membres du Comité de direction.

Le secrétariat de la réunion était assuré par la Direction générale d'AFRISTAT.

La liste des participants figure en annexe 1.

Point 1 : Ouverture de la réunion

Madame Dorothee OUISSIKA, Président du Comité de direction, a ouvert la réunion après le souhait de bienvenue aux participants de Monsieur Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour

Le Comité de direction a adopté l'ordre du jour de sa réunion et son calendrier de travail (voir annexe 2).

Point 3 : Examen et adoption des termes de référence de la Commission de contrôle de l'exécution du budget

Le projet des termes de référence a été examiné par le Comité de direction.

Le Comité a adopté le projet après amendements. La version finale figure à l'annexe 3 du présent relevé.

Point 4 : Examen et adoption du projet de décision portant modalités de fonctionnement du Comité technique de gestion des nomenclatures

Le projet de décision a été examiné par le Comité de direction.

Le Comité a adopté le projet de décision après amendements. La version finale figure à l'annexe 4 du présent relevé.

Point 5 : Questions diverses

Le représentant de la France a présenté deux projets du Fonds de Solidarité Prioritaire : « Formation des cadres des administrations économiques et financières » et « Renforcement des capacités statistiques ». Il a indiqué qu'AFRISTAT pourrait jouer un rôle dans la mise en œuvre de ces projets.

Le Comité de direction a demandé à la Direction générale de lui présenter un rapport sur l'état d'avancement de ces projets lors de sa prochaine réunion d'octobre 2001.

La Direction générale d'AFRISTAT a présenté un projet de mise en œuvre de sites Web au sein des INS des Etats membres.

Le Comité de direction a demandé à la Direction générale de lui présenter un rapport sur l'état d'avancement de ce projet lors de sa prochaine réunion d'octobre 2001.

La Direction générale d'AFRISTAT a proposé un avant-projet d'ordre du jour pour la prochaine réunion du Conseil des Ministres (état d'avancement des ratifications et point sur les versements des contributions, nomination du Directeur Général Adjoint, point sur l'état d'avancement du PROSMIC) qui a été approuvé par le Comité.

La Direction générale d'AFRISTAT a présenté la proposition de la France consistant à conserver le poste d'assistant technique libéré par l'expert en statistiques des prix, sans remettre en cause le processus d'africanisation. Cette proposition vise à augmenter l'effectif des experts d'AFRISTAT afin que l'Observatoire puisse répondre à la charge de travail supplémentaire occasionnée par l'adhésion de trois nouveaux Etats et à la prise en compte de nouveaux domaines d'intervention.

Le Comité de direction a approuvé cette proposition et a demandé que le nouvel assistant technique soit un expert en statistiques d'entreprises, pour tenir compte du fait que l'actuel expert en statistiques d'entreprises est presque entièrement mobilisé par des travaux de comptabilité nationale.

Le représentant du Tchad a exposé, à la demande du Comité de direction, le processus qui a permis à son pays d'obtenir un appui financier conséquent de la Banque mondiale, dont une partie provient du Fonds pour le renforcement des capacités statistiques créé à l'initiative de la Banque.

Enfin, le Directeur Général d'AFRISTAT a informé le Comité de direction du départ définitif d'AFRISTAT au mois de juillet 2001 de M. Alain Brilleau, expert en statistiques des prix. M. Brilleau a servi l'Observatoire pendant près de six ans avec beaucoup de dévouement, de compétence et d'efficacité. Le Comité de direction lui souhaite plein succès pour la suite de sa carrière.

Point 6 : Examen des candidatures au poste de Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT

Dix candidats avaient postulé pour le poste de Directeur Général Adjoint. Les membres du Comité de direction, visés par l'article 17 du Traité, après délibérations, ont choisi un candidat dont la nomination sera proposée au prochain Conseil des Ministres d'AFRISTAT.

Point 7 : Adoption du relevé de conclusions

Le présent relevé de conclusions a été adopté par le Comité de direction.

Fait à Bamako, le 10 mai 2001

Le Président du Comité de direction

Mme Dorothée OUISSIKA

**ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS
A LA TROISIEME REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE DE DIRECTION**

Nom et Prénom	Pays ou institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
Monsieur Maurice Dossou BANKOLE	BENIN	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)	B.P. 323 COTONOU	Tél : (229) 30 82 44 / 30 82 45 / 30 82 46 Fax : (229) 30 82 46 E-mail : insae.ci@planben.intnet.bj
Monsieur Hamado SAWADOGO	BURKINA FASO	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)	01 B.P. 374 OUAGADOUGOU 01	Tél : (226) 32 42 69 Fax : (226) 32 61 59 E-mail : insd@cenatrin.bf
Monsieur Joseph TEDOU	CAMEROUN	Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DSCN)	B.P. 660 YAOUNDE	Tél : (237) 22 04 45 Fax : (237) 23 24 37 E-mail : jtedou@cenadi.cm
Monsieur Martin KONGBO	CENTRAFRIQUE	Chargé de mission, responsable de la Division des Statistiques et des Etudes Economiques (DSEE)	B.P. 696 BANGUI	Tél : (236) 61 72 61 / 61 45 74 / 50 58 68 Fax : (236) 61 73 87
Monsieur Mohamed DJAMALIDINE	COMORES	Chef de la Division des Enquêtes et des Statistiques Sociales – Direction de la Statistique	B.P. 131 MORONI	Tél : (269) 74 42 34 Fax : (269) 74 41 40 Email : dir_statistique@snpt.km
Madame Dorothée OUISSIKA	CONGO	Directrice Générale du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE) , Présidente du Comité de direction	B.P. 2031 BRAZZAVILLE	Tél : (242) 81 59 09 Fax : (242) 81 59 09 E-mail : cnsee@hotmail.com
Monsieur Ibrahima BA	COTE D'IVOIRE	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INS)	01 B.P. V55 ABIDJAN 01	Tél : (225) 20 21 05 38 Fax : (225) 20 21 63 27 E-mail : statistique@aviso.ci
Monsieur Paul-Henri NGUEMA MEYE	GABON	Directeur Général Adjoint de la Statistique et des Etudes Economiques (DGSEE)	B.P. 2119 LIBREVILLE	Tél : (241) 76 19 27 / 76 06 71 Fax : (241) 72 04 57 E-mail : plandgsee@internetgabon.com
Monsieur Oumar DIALLO	GUINEE	Directeur national de la Statistique (DNS)	B.P. 221 CONAKRY	Tél. (224) 21 33 12 Fax (224) 41 30 59 E-mail : dnstat@eti-bull.net bnr-stat@eti-bull.net
Monsieur Francisco DA COSTA	GUINEE - BISSAU	Président de l'Institut National de la Statistique et des Recensements (INEC)	C.P. 6 BISSAU	Tél : (245) 22 20 54 Fax : (245) 22 21 22
Monsieur Julio MEMBA MANGA	GUINEE EQUATORIALE	Direction Générale de la Statistique	DGE - MALABO	Tél : (240) 9 33 52 / 7 25 66 Fax : (240) 9 33 52
Monsieur Moussa Seydou Traore	MALI	Directeur National Adjoint de la Statistique et de l'Informatique (DNSI)	B.P. 12 BAMAKO	Tél : (223) 22 24 55 Fax : (223) 22 71 45
Monsieur Sidna Ould N'Dah	MAURITANIE	Directeur Général de l'Office National de la Statistique (ONS)	B.P. 240 NOUAKCHOTT	Tél : (222) 25 50 31 / 25 30 70 Fax : (222) 25 51 70 / 25 50 31

				E-mail : dg-ons@iard.mr
Monsieur Adamou BOUZOU	NIGER	Directeur de la Statistique et des Comptes Nationaux (DSCN)	B.P. 862 NIAMEY	Tél : (227) 72 35 60 Fax : (227) 72 35 60 E-mail : abouzou@yahoo.fr

LISTE DES PARTICIPANTS
A LA TROISIEME REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE DE DIRECTION (suite 1)

Nom et Prénom	Pays ou Institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
Monsieur Samba BA	SENEGAL	Chef de la Division des Etudes et des Projections Macro-économiques - Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS)	B.P. 116, DAKAR	Tel. (221) 824 03 01 / 824 90 03 Fax (221) 824 90 01/ 04 E-mail : dps@telecomplus.sn
Monsieur GOGNIN GOMDIGUE	TCHAD	Directeur de la Statistique, des Etudes Economiques et des Etudes Démographiques (DSEED)	B.P. 453 N'DJAMENA	Tél : (235) 52-31-64 / 51 45 49 Fax : (235) 51 51 85
Monsieur Nouridine BOURAIMA	TOGO	Directeur de la Statistique (DS)	B.P. 118 LOME	Tél : (228) 21 27 75 Fax : (228) 21 37 53 E-mail : togostat@ecowasmail.net
Monsieur NDEFO	Secrétariat Exécutif de la CEMAC	Expert principal	B.P. 969 Bangui CENTRAFRIQUE	Tel (236) 61 13 59 Fax (236) 61 21 35 E-mail : Sgudeac@intnet.cf
Monsieur Abdoulaye DIOP	Commission UEMOA	Directeur des Etudes et Statistiques	Commission UEMOA - 01 B.P. 543 Ouagadougou 01, BURKINA FASO	Tel. (226) 31 88 74 / 31 88 75 Fax. (226) 31 88 72 E-mail : abdoulaye.diop@uemoa.bf
Monsieur Alexandre RENAMY-LARIOT	BEAC	2 ^{ème} Adjoint au Directeur des Etudes	BEAC - Services Centraux B.P. 1917 Yaoundé CAMEROUN	Tél : (237) 23 40 60 / 23 40 30 Fax : (237) 23 33 29 E-mail : renamy-larriot@beac.int
Monsieur DOSSA Kodzo	BCEAO	Adjoint au Directeur de la Recherche et de la Statistique	Avenue Abdoulaye Fadiga Dakar SENEGAL	Tél : (221) 839 05 00 Fax : (221) 823 93 35 Email : kdossa@bceao.int
Monsieur Abdoulaye DIALLO	Banque Centrale de la République de Guinée	Directeur des Etudes et de la Statistique	Banque Centrale de Guinée BP 692 Conakry GUINEE	Tél : (224) 41 26 51 / 41 59 34 Fax : (224) 41 48 98 Email :
Monsieur Balla DIALLO	Mali	Membre de la Cellule d'appui aux structures de contrôle de l'administration	CASCA - Présidence Bamako – MALI	Tél : 22 52 83
Monsieur Philippe POMMIER	Ministère des Affaires Etrangères France	Mission des Appuis Financiers et des Etudes Economiques	Ministère des Affaires Etrangères (Coopération et Francophonie) 20 rue Monsieur 75700 Paris - FRANCE	Tél : (33) 1 53 69 42 60 Fax : (33) 1 53 69 43 97 E-mail : philippe.pommier@diplomatie.gouv.fr
Monsieur Christophe LEFRANC	INSEE	Chef de la Division Etudes et méthodes statistiques pour le développement	18 Boulevard A. Pinard 75675 Paris Cedex 14 FRANCE	Tél : (33) 1 41 17 53 13 Fax : (33) 1 41 17 66 52 E-mail : christophe.lefranc@insee.fr
Monsieur Lamine DIOP	AFRISTAT	Directeur Général	AFRISTAT - B.P. E 1600, Bamako MALI	Tel. (223) 21 55 00 ; 21 55 80 Fax (223) 21 11 40 E-mail : lamine.diop@afristat.org

Monsieur Martin BALEPA	AFRISTAT	Directeur Général Adjoint	AFRISTAT - B.P. E 1600, Bamako MALI	Tel. (223) 21 55 00 ; 21 55 80 Fax (223) 21 11 40 E-mail : martin.balepa@afristat.org
-------------------------------	----------	---------------------------	--	---

ANNEXE 2 : CALENDRIER DE DEROULEMENT
DE LA TROISIEME REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE DE DIRECTION

JEUDI, 10 MAI 2001

09 h 00 – 09 h 20	Ouverture de la réunion Adoption de l'ordre du jour
09 h 20 – 10 h 00	Examen et adoption des termes de référence de la Commission de contrôle de l'exécution du budget
10 h 00 – 10 h 20	Pause-café
10 h 20 – 13 h 00	Examen et adoption du projet de décision portant modalités de fonctionnement du Comité technique de gestion des nomenclatures Questions diverses
13 h 00 – 15 h 30	Pause : Déjeuner libre
15 h 30 – 17 h 30	Examen des candidatures au poste de Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT
17 h 30 – 17 h 45	Pause-café
17 h 45 – 18 h 30	Adoption du relevé de conclusions

ANNEXE 3

**TERMES DE REFERENCE
DE LA COMMISSION DE CONTROLE
DE L'EXECUTION DU BUDGET**

TERMES DE REFERENCE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE L'EXECUTION DU BUDGET D'AFRISTAT

1. MISSIONS DE LA COMMISSION DE CONTROLE

La Commission de contrôle de l'exécution du budget a pour missions :

- de donner au Comité de direction son avis sur la manière dont le budget d'un exercice clos a été exécuté par la Direction Générale, tant en recettes qu'en dépenses. Cet avis prendra en considération tous les facteurs pertinents et notamment les éléments suivants : les missions fixées à AFRISTAT par le Traité, les orientations du programme de travail à moyen terme, le programme de travail de l'année sous revue, le schéma de financement et le budget tel qu'il a été voté par le Comité de direction ;
- de se prononcer sur l'opportunité et la pertinence des dépenses faites dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice sous revue sur la base des éléments ci-dessus ;
- d'analyser les retards et dysfonctionnements éventuels qui pourraient être constatés dans l'exécution du budget et de faire au Comité de direction les recommandations appropriées ;
- de faire, si nécessaire, toute recommandation visant à permettre à AFRISTAT d'atteindre ses objectifs au meilleur rapport qualité/coût, dans le respect strict des prescriptions du Règlement financier et comptable.

2. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

La Commission de contrôle de l'exécution du budget comprend quatre membres. Trois sont choisis en son sein par le Comité de direction. Le quatrième représente les bailleurs de fonds ayant apporté au Fonds AFRISTAT une contribution au moins égale à celle d'un Etat membre. La durée du mandat des membres choisis par le Comité de direction est fixée à deux ans.

La Commission se réunit en marge des réunions du Comité de direction. Elle adopte ses procédures de travail.

Pour l'exercice de sa mission, le Directeur Général met à la disposition de la Commission tout document qu'elle juge utile.

La Commission transmet annuellement son rapport au Comité de direction et au Conseil des Ministres.

ANNEXE 4

**DECISION
FIXANT LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT
DU GROUPE TECHNIQUE DE GESTION DES NOMENCLATURES**

Décision fixant les modalités de fonctionnement du Groupe technique de gestion des nomenclatures

LE COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT,

Vu le Traité instituant l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne dénommé AFRISTAT, signé à Abidjan le 21 septembre 1993, notamment en ses articles 3, 7 et 17,

Vu le Règlement n° 001/CM/2000 du Conseil des Ministres d'AFRISTAT en date du 19 septembre 2000, portant adoption de nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT, notamment en ses chapitres IV, V et VI,

DECIDE :

Article premier :

Il est institué un Groupe technique de gestion des nomenclatures, ci-après dénommé « Groupe technique ».

Article 2 :

Le Groupe technique assiste le Comité de gestion des nomenclatures, créé par le règlement n°001/CM/2000 du 19 septembre 2000, dans la gestion collective des nomenclatures.

Il est notamment chargé de l'interprétation des nomenclatures et de la révision des notes explicatives.

Il donne son avis au Comité de gestion des nomenclatures sur les propositions de révisions légères des nomenclatures : modification des classes ou du libellé des groupes de la nomenclature d'activités, modification des classes ou des catégories, ou du libellé des groupes de la nomenclature des produits.

Il siège en tant que groupe de travail pour ce qui concerne les révisions lourdes des nomenclatures.

Il assiste la Direction générale d'AFRISTAT dans la préparation et la mise à jour de la documentation utile à l'application des nomenclatures.

Article 3 :

Le Groupe technique est composé des représentants des Etats membres et de leurs banques centrales, des représentants des unions économiques et monétaires dont font partie les Etats membres et de représentants de la Direction générale d'AFRISTAT. Celle-ci en assure la présidence.

En cas de besoin, il peut faire appel à des compétences extérieures.

Article 4 :

Le Groupe technique est saisi par l'un de ses membres ou par le Comité de gestion des nomenclatures. La Direction générale d'AFRISTAT détermine les modalités de consultation du Groupe technique et convoque ce dernier en tant que de besoin.

Article 5 :

L'interprétation des nomenclatures et la révision de notes explicatives sont décidées par consensus. Ces décisions sont immédiatement applicables. Faute de consensus, le Comité de gestion des nomenclatures est saisi et prend ses décisions à la majorité prévue à l'article 17 du Traité instituant AFRISTAT.

Les avis donnés au Comité de gestion des nomenclatures sur les révisions légères et les propositions concernant les révisions lourdes sont également arrêtées par consensus. En cas de désaccord, le Comité de gestion des nomenclatures est saisi et prend ses décisions à la majorité prévue à l'article 17 du Traité instituant AFRISTAT.

Article 6 :

La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bamako, le 10 mai 2001

Le Président du Comité de direction

Madame Dorothée OUISSIKA